

Type d'intervention Postulat (art. 32 RCG)

1^{er} signataire Morisod Carole

Cosignataires

Signatures des cosignataires

Dépôt au nom d'un groupe Les Verts / Morisod Carole

Signature du Chef(fe) de groupe

Dépôt au nom d'une commission

Signature du Président

Titre

Plan climat communal

Texte de l'intervention

A l'heure actuelle, les changements climatiques sont déjà clairement perceptibles, et s'ils ne sont pas maîtrisés, le risque de conséquences graves, généralisées et irréversibles pour l'être humain et les écosystèmes va s'accroître.

En 2019, la Confédération s'est fixé un nouvel objectif en visant la neutralité carbone en 2050. Elle prend ainsi en compte les recommandations du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), présentant cette cible plus ambitieuse en matière de gaz à effet de serre (GES) que l'accord de Paris de 2015, dont la Suisse est signataire.

Pour atteindre cette neutralité carbone, il est nécessaire d'agir à tous les niveaux institutionnels afin de contribuer activement à l'effort national dans ce domaine.

La commune de Collombey-Muraz a déjà montré l'ambition de rendre plus efficace notre consommation d'énergie en obtenant le label Cité de l'énergie et en poursuivant ses objectifs pour atteindre le label Gold, démarche que le Groupe des Vert·e·s salue et encourage.

Aujourd'hui, nous devons également nous concentrer sur l'impact et les conséquences du changement climatique dans notre commune. En établissant un PLAN CLIMAT, notre commune pourra se doter d'un fil conducteur lui permettant de fixer des objectifs supportables, mesurables, atteignables, réalistes et définis dans un laps de temps.

Un plan climat devrait reposer sur trois axes stratégiques :

1. REDUIRE les émissions de gaz à effet de serre
2. S'ADAPTER aux changements climatiques
3. DOCUMENTER les changements climatiques

Au niveau opérationnel, notre commune pourra prendre des engagements spécifiques en vue d'atteindre ses objectifs en ciblant des domaines d'actions comme : Mobilité, Energie, Agriculture, Aménagement du territoire, Milieux et ressources naturelles, Santé, Dangers naturels, Consommation, Communication, Culture, etc.

Quelques exemples pour comprendre concrètement ce que comportent les actions d'un PLAN CLIMAT :

- Mobilité : mettre en place une politique active de report modal, mettre en place une politique de stationnement cohérente et efficace, etc.
- Énergie : augmenter significativement la production d'énergie renouvelable locale, réduire l'éclairage public à certains endroits ou selon l'heure, encourager l'assainissement du parc immobilier énergivore et assurer un haut standard énergétique pour les nouvelles constructions, etc.
- Agriculture : séquestrer du carbone dans les sols agricoles, adapter l'agriculture au changement climatique, etc.
- Aménagement du territoire : ancrer le plan climat dans le plan d'affectation des zones communal, concentrer le développement urbain, aménager des espaces publics adaptés au changement climatique local afin notamment de lutter contre les îlots de chaleur, etc.
- Milieux et ressources naturelles : préserver et renforcer le patrimoine arboré et la nature dans les centres de chaque village, veiller à une consommation d'eau raisonnable, etc.
- Santé : prévenir les risques et prendre en charges les effets négatifs des changements climatiques sur la santé, mettre en place un réseau de transports publics sans émissions polluantes (électrique, hydrogène), etc.
- Dangers naturels : gérer les risques et élaborer une stratégie de prévention des dangers naturels, etc.
- Consommation : acheter des produits sobres en carbone, organiser et accueillir des manifestations pauvres en déchets et en émission de gaz à effet de serre, etc.
- Communication : informer les habitant·e·s sur les mesures de réduction de gaz à effet de serre, mettre en place des séances de consultations avec la population (ateliers, questionnaires, etc.
- Culture : maîtriser l'impact climatique des manifestations sportives et culturelles, etc.

Ce ne sont là que des exemples que la commune pourra, selon sa planification, développer ou faire évoluer.

Conclusion

Au vu de l'évolution du changement climatique (augmentation des températures, sécheresses, précipitations abondantes, dangers naturels, qualité de l'air péjorée, perte de la biodiversité, etc.) chaque institution et individu a une responsabilité sur sa façon d'agir et de consommer mais aussi l'opportunité d'avoir une influence sur les actions à mener afin d'éviter des conséquences irréversibles pour l'humain et les écosystèmes.

C'est pourquoi, le Groupe des Vert·e·s demande à la municipalité d'étudier la faisabilité de se doter d'un PLAN CLIMAT et de se donner les moyens pour atteindre les objectifs qu'elle se sera fixés.

Collombey-Muraz, le 2 mai 2021

1^{er} signataire :

